

**XIX<sup>ème</sup> TOURNOI DE DOUBLES**  
**REGLEMENT INTERIEUR**  
**13 & 14 Avril 2019**

1. Cette compétition de Badminton est régie par les règles officielles du badminton 2018-2019 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. Le tournoi, qui se déroule les 13 et 14 avril 2019, est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du 6 avril. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.
3. Le Juge arbitre sera Christophe MARTIN du club de Sillingy. Le samedi le Juge arbitre en observation sera Mickaël MARTINEAU, le dimanche le Juge arbitre en observation sera Sandy LACROIX.
4. Le tournoi est autorisé par la FFBaD n° : en cours
5. L'ensemble des tableaux se déroulera en poules avec 2 sortants dans la mesure du possible. Les sorties de poule se joueront en élimination directe.

Si dans une série, il n'y a que 3, 4 ou 5 paires alors le tableau se jouera sous forme de poule unique. Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer 1 sortant par poule de 3 suivant le nombre de participants dans la série (en accord avec le juge-arbitre).

Les tableaux de sortie de poules s'effectueront par tirage au sort intégral dès la fin des matchs de poules de chaque série, en présence du Juge-Arbitre.

Les tableaux de Doubles Hommes et Doubles Dame se joueront entièrement le samedi et les tableaux de Mixtes le dimanche.

6. Le découpage des tableaux se fera par séries (Série 1, Série 2, Série 3...) selon le CPPH à la date du tirage au sort.
7. Tournoi limité à 230 inscriptions.  
En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée suivant l'ordre d'arrivée de l'inscription complète (fiche d'inscription + règlement).
8. Les droits d'inscriptions sont fixés à :
  - 18€ pour un tableau
  - 20€ pour 2 tableaux
9. Les inscriptions (un document par club), sont à envoyer par courrier, accompagnée du règlement, avant le vendredi 29 mars 2019, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Mlle Barbara MAYET  
1029 Route du Montcel  
73100 SAINT OFFENGE

Les pré-inscriptions par courriel ([inscriptions.laplumeducygne@gmail.com](mailto:inscriptions.laplumeducygne@gmail.com)) sont possibles mais ne seront effectives qu'à la réception du règlement. Le règlement peut se faire par chèque ou virement bancaire.

**XIX<sup>ème</sup> TOURNOI DE DOUBLES**  
**REGLEMENT INTERIEUR**  
**13 & 14 Avril 2019**

10. Le tirage au sort aura lieu le samedi 6 avril 2019.
11. Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, les droits d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail.
12. Le joueur forfait ou blessé après la date du tirage au sort (06 avril) devra envoyer un justificatif dans les 5 jours suivants la compétition à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton- 37 Route du Vercors 38500 St Cassien ou par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) sous peine de 2 mois de suspension fédérale.
13. Tout joueur devra se présenter sur le terrain indiqué avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquette, serviette, boisson...)
14. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
15. Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement après l'annonce de leur match et se tiendront à la disposition de l'arbitre (éventuel). Si au bout de 5 minutes le joueur n'est pas présent, seul le Juge-Arbitre aura la possibilité de reporter le match ou de déclarer le joueur W.O.
16. En cas de forfait d'une paire, des remplaçants seront intégrés au tableau depuis la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.  
En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant sera prioritairement remplacé par une personne de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci, puis une personne inscrite au tournoi ou enfin un joueur non inscrit au tournoi. La priorité sera donnée aux joueurs inscrits sur liste d'attente.
17. Lors du service, tout volant touchant une infrastructure sera à remettre. En cours de jeu, tout volant touchant une infrastructure (y compris le panier de basket) sera compté faute. Tout volant touchant le filin sera compté let au service comme en jeu.
18. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs et peuvent être remis en question par décision du Juge-Arbitre, pour le bon déroulement du tournoi.  
Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que ce soit devra en informer la table de marque et le Juge-Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier.
19. Les joueurs devront se faire pointer à la table de marque dès leur arrivée.
20. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle : BABOLAT 2
21. Les matchs seront en auto-arbitrage.  
En cas de difficultés, tout joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre, qui désignera, si possible et si nécessaire un arbitre (ou une personne faisant office).  
Les récompenses seront distribuées à la fin du tournoi ou à la fin de chaque finale en fonction de l'heure de fin.

**XIX<sup>ème</sup> TOURNOI DE DOUBLES**  
**REGLEMENT INTERIEUR**  
**13 & 14 Avril 2019**

22. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min. Le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'au début du match suivant, 3min après l'appel des joueurs.
23. Le plateau sportif est uniquement réservé aux joueurs, aux entraîneurs, au JA et au comité d'organisation.
24. Coaching autorisé seulement aux pauses à 11 et entre les sets. Pas de coaching autorisé entre les points par manque de place sur le plateau sportif.
25. Le club décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident, en dehors des matchs.
26. Toute contestation devra être présentée au Juge-Arbitre.
27. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre à la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

Le Volant Bourgetain.

Mr Christophe MARTIN

